

Edito

Chers Amis,

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que nous sommes en pleine période électorale, à l'heure où nous rédigeons ces lignes de nombreux projets en relation avec la famille sont évoqués sans pour autant que cela soit vraiment très précis. Nous avons voulu vous donner des éléments pour vous permettre de savoir ce que recouvre actuellement la notion de famille.

Pour ce faire, nous avons demandé à Chantal et Antoine d'Audiffret de rédiger un dossier sur ce sujet, qui est, pour nous, LE SUJET FONDAMENTAL ET PRINCIPAL, fondement de notre engagement.

Nous avons résolument choisi d'y mettre des informations diverses afin que chacun puisse piocher ce qui l'intéresse et ainsi avoir quelques clés supplémentaires pour se faire sa propre opinion.

Une version en ligne est disponible sur notre site avec des liens vers d'autres informations, textes, audio et vidéo.

Notez bien la date de notre Assemblée Générale le mardi 27 mars à 20h, elle sera suivie d'une soirée-débat ouverte à tous (venez avec vos amis) animée par Chantal et Antoine d'Audiffret «Les conflits : une chance pour la famille».

Ce n'est plus le mois des vœux, permettez-nous seulement d'en formuler un : que la famille continue de s'adapter dans le respect des valeurs primordiales qui la fondent.

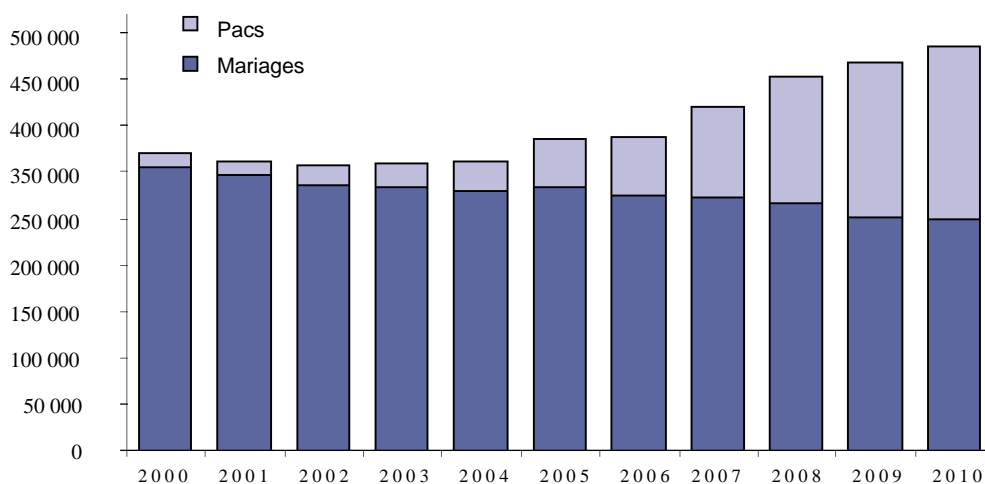
Florence de Domsure

LA CONJUGALITÉ EN CHIFFRES

Depuis dix ans, les modes de vie conjugaux et de fondation d'une famille ont singulièrement évolué : si la France est toujours enviée pour son nombre d'enfants par femme 2,01 (légèrement inférieur au seuil de renouvellement des générations de 2,1), 54,8 % des naissances en 2010 ont eu lieu hors mariage. Le " oui " devant monsieur le Maire reste la référence : 249 000 mariages ont été célébrés en 2010 France, soit 2% de moins qu'en 2009. L'âge au premier mariage continue d'augmenter et atteint 29,8 ans pour les femmes et 31,7 ans pour les hommes.

Le nombre de divorces, après un pic en 2005, reste stabilisé aux environs de 130 000 couples par an. Ce divorce intervient souvent très tôt dans la vie du couple. Près de 20 % des couples sont séparés au bout de 10 années de mariage.

Trois PACS ont été conclus en 2010 pour quatre mariages célébrés.



Depuis la création du PACS fin 1999, la barre du million de pacésés a été franchie début 2010. Globalement, "le nombre de pacésés reste faible au regard de celui des personnes mariées ou célibataires", analyse toutefois l'Insee, précisant que seuls 3% des 18-39 ans ont signé un tel contrat. Cette forme de reconnaissance du couple séduit plus particulièrement les catégories sociales supérieures : 26% des pacésés sont des cadres. À titre de comparaison, seuls 15% des mariés appartiennent à cette catégorie de population. D'autre part, le Pacs est à majorité hétérosexuel, on ne recensait que 22 000 couples de même sexe début 2009, ils ne représentaient plus que 6% du nombre total de Pacs toujours en vigueur en 2009.

MODES D'UNION

Pour la société française l'amour peut se sceller de deux manières : le mariage civil et le PACS (Pacte civil de solidarité).

Le mariage républicain institué en 1792 est une institution qui offre une protection juridique au couple sur la base de six articles du code civil. Par cet engagement libre les époux fondent une famille. Les lois qui régissent le droit de la famille leur sont appliquées et ils bénéficient d'une protection lorsque le couple est dissous (droit du conjoint survivant, pension de réversion et prestation compensatoire accordée par le juge en cas de disparité dans les conditions d'existence des ex-époux).

Le PACS est un contrat simple conclu entre deux personnes physiques majeures, quel que soit leur sexe, pour organiser leur vie commune. Il est régi par les articles 515-1 à 515-7 du code civil. C'est une convention passée entre les partenaires (acte authentique ou sous seing privé) déclarée conjointement au greffe du tribunal d'instance de leur résidence. Cette déclaration est inscrite en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire avec indication de l'identité de l'autre.

Les notaires dans le cadre de leurs travaux sur « les défis de la vie à deux » ont fait remarquer que si le PACS est devenu une façon reconnue de faire couple, son statut reste cependant très imparfait ; il comporte des failles concernant l'organisation juridique du couple qui fragilisent sa situation :

- Paradoxalement, il se caractérise par la simplicité de la dénonciation (une simple lettre recommandée unilatérale suffit) qui assure moins de protection, en cas de rupture ou de décès, que le mariage.
- Depuis 2006, les textes ont instauré la séparation des patrimoines ; malgré cela, la liquidation de la situation commune (sans intervention d'un tiers) pour solder les comptes et engagements pris en commun peut se révéler particulièrement longue et douloureuse (par exemple celle du logement).
- Le Pacsé qui perd son partenaire ne bénéficie pas de pension de réversion.

- Dans le cas des couples mixtes de nationalité différente la situation juridique peut se révéler être un véritable casse-tête.

Ce qui est commun au Mariage et au PACS

Il n'y a aucune différence en matière de protection sociale (si l'un des deux n'a pas de couverture sociale il peut être ayant droit de son conjoint ou partenaire), de fiscalité (déclaration commune), de succession (exonération totale pour le survivant), de donation, de choix d'un mode de partage de biens (le régime de base pour le mariage est la communauté réduite aux acquêts, c'est la séparation de biens pour les pacsés), de certaines obligations réciproques de la vie commune (aide matérielle et solidarité des dettes liées aux frais de la vie courante).

Ce qui diffère entre le Mariage et le PACS

Les différences entre les deux unions concernent : les formalités (conclusion et rupture du PACS plus simple et rapide; elle peut être décidée par un seul des partenaires), le sexe (les partenaires du PACS peuvent être de même sexe), la filiation (l'homme d'un couple pacsé doit reconnaître l'enfant qui naît alors que c'est automatique dans le cadre du mariage), la fin de l'union (on ne peut exiger de prestation compensatoire en cas de rupture d'un PACS), l'héritage (en l'absence de testament en sa faveur, le survivant d'un couple pacsé n'a aucun droit de succession), d'engagement réciproque (dans le cadre du PACS, il n'y a pas d'engagement mutuel de respect, de fidélité, d'aide morale et financière, de communauté de vie, d'autorité parentale partagée, de soutien à la famille de l'autre comme lors d'un mariage).

En bref

D'une manière simplifiée, le PACS protège bien le couple tant qu'il existe, sa dissolution qui peut être très rapide peut, contrairement aux apparences, se révéler longue, complexe sur le plan juridique et douloureuse (financièrement, psychologiquement et affectivement).

Il est vivement conseillé, avant de conclure un PACS ou de se lancer dans une opération importante comme l'achat d'un logement, de se renseigner ou de consulter un homme de loi spécialiste du droit de la famille et des successions (notaire ou avocat). Ils peuvent renseigner sur toutes les questions juridiques et aider les futurs pacsés à établir le meilleur contrat pour eux en tenant compte de l'éventualité de la dissolution du PACS.

LES RUPTURES FAMILIALES, UN PROBLÈME CÔUTEUX POUR LA SOCIÉTÉ

Différentes ruptures et discontinuités peuvent intervenir dans la vie familiale.

Le **Haut Conseil de la Famille** s'est penché en juillet 2010 sur quatre grands types d'évènements :

- le veuvage, les séparations et l'isolement des foyers avec enfants;
- le décès de l'enfant;
- l'éclatement géographique (parents en couple sans cohabiter, un parent à l'étranger, le regroupement familial, l'incarcération);
- les ruptures liées au chômage.

Il a étudié les fréquences et caractéristiques de ces ruptures, les apports du système de protection sociale et du système fiscal et proposé les pistes d'évolutions qui lui paraissaient souhaitables.

Il a, par exemple, constaté qu'en France une famille sur cinq était monoparentale (population féminine à 85 %). On compte 1,6 million de foyers monoparentaux et 2,7 millions d'enfants de moins de 20 ans vivant quotidiennement avec un seul de leurs parents.

Face aux conditions de vie difficiles rencontrées par ces foyers (faible niveau de vie, emplois précaires et à temps partiels, handicaps divers pour les enfants...), il a proposé, au-delà des apports conséquents du système de protection sociale et du régime fiscal et de la protection sociale en cas de décès plus importante que pour les autres situations d'isolement de, entre autre :

- 1) Renforcer l'accompagnement vers l'emploi
- 2) Développer les services d'accompagnement et d'information des parents

PROPOSITIONS DU RAPPORT MARITON

Un groupe de travail parlementaire «famille» animé par les députés UMP Anne Grommerch et Hervé Mariton ont remis un rapport.

Les propositions concernent la conciliation vie professionnelle-vie familiale, l'accompagnement de la parentalité avec le développement des modes de garde des enfants, **l'accompagnement des parents dans la transmission des savoir-faire et savoir-être, la gouvernance et le financement, la lutte contre les fraudes mais aussi la valorisation de la famille durable.**

Pour ce dernier point il propose de :

- Maintenir une différence subjective et créancière de droits entre le PACS ou le concubinage et le mariage avec un mariage maintenu comme lien de deux personnes de sexe différents.

- Rétablir la triple déclaration d'impôts pour les jeunes mariés, la première année du mariage.
- Développer une politique de soutien aux unions stables en informant les jeunes sur le droit civil.
- Mettre en place des préparations au mariage civil dans les mairies et redonner de la solennité au mariage civil :
 - Prendre un peu plus de temps pour satisfaire autant que possible les envies des jeunes mariés, pour personnaliser le déroulement traditionnel de la cérémonie républicaine.
 - Proposer des rencontres collectives ou individuelles pour les couples qui le souhaitent afin de donner des pistes de réflexion pour construire le couple dans la durée.
 - Rédiger les articles du code civil de manière adaptée de façon à ce qu'ils soient plus compréhensibles.
- Donner la priorité à l'adoption par les couples ou par les célibataires (avoir deux parents de sexe différent étant un bien élémentaire de l'enfant). La monoparentalité peut être une circonstance de la vie, elle ne devrait pas fonder le projet.

UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MARIAGE CIVIL

Nos deux fédérations participent très activement à un groupe de travail, créé en mai dernier, autour du mariage civil par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale avec trois thèmes :

- Renforcer et coordonner la communication institutionnelle;
- Améliorer la préparation et le déroulement de la cérémonie;
- Informer sur les bonnes pratiques pour renforcer la stabilité des couples;

De nombreuses réunions ont été tenues avec les institutions concernées, les associations intéressées et les représentants des différentes associations de conseillers conjugaux. Les conclusions de ces groupes de travail ont été remises à la secrétaire d'état à la famille fin janvier 2012.

INTERVIEW de Claude Greff, secrétaire d'État en charge de la famille

« Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai à cœur de promouvoir le soutien à la parentalité, et le renforcement du mariage civil en fait partie. Il est très important de réfléchir en amont à cet engagement fondamental et aux devoirs qui en découlent vis-à-vis des enfants et du conjoint.

À l'heure actuelle, il y a tout à la fois une vraie quête de sens – 77 % des Français se projettent dans une vie de famille auprès de la même personne – et une fragilisation du mariage en tant qu'institution : le taux de divorce a atteint 50 % en moyenne, avec des conséquences affectives, humaines mais aussi financières importantes, tandis que 19 % des familles sont monoparentales – un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Pour renforcer le mariage civil, il faut agir dans trois directions, comme nous le montrent les conclusions du groupe de travail. Tout d'abord, sensibiliser les futurs mariés sur leurs droits et devoirs.

Je souhaite ainsi que chaque mairie puisse proposer aux couples un livret d'accueil et d'information, sur le modèle de celui de la ville de Meudon (NDLR : dans les Hauts-de-Seine). Je dois d'ailleurs rencontrer le président de l'Association des maires de France, Jacques Péliard, le 25 janvier, pour évoquer la question des moyens.

L'accompagnement des couples

L'idée, c'est d'expérimenter ce livret dans les mairies volontaires, puis de miser sur les bonnes pratiques. Même chose concernant le deuxième axe, celui de la formation des élus et des personnels de mairie, pour laquelle je prévois un référentiel.

Cela servira, entre autres, à détailler les articles du code civil concernant le mariage et, dans une approche festive, à aider les élus à s'adapter aux attentes des couples, tout en respectant les exigences légales.

À cet égard, j'ai obtenu le soutien du garde des sceaux pour que la célébration des mariages hors des murs de la mairie – possible sur autorisation des procureurs – soit facilitée. Il arrive en effet que les salles soient trop petites et que les invités assistent à la cérémonie... à l'extérieur !

Enfin, dernier axe, l'accompagnement des couples qui doivent savoir où s'adresser en cas de besoin, en informant mieux sur le conseil conjugal. Je précise que toutes ces propositions n'ont pas de caractère obligatoire mais visent plutôt à répondre à l'attente des futurs époux et à leur donner envie de se préparer à cette étape majeure de leur vie. »

RECUEILLI PAR MARINE LAMOUREUX

LES MAIRIES S'IMPLIQUENT

Depuis janvier 2010, plusieurs mairies s'impliquent pour valoriser le mariage civil : Arras, Meudon, Paris XV, Paris XVII, Paris IX, Boulogne Billancourt, Sèvres, Chaville... Elles proposent avec des associations locales une réunion de préparation concernant le déroulement de la cérémonie, les articles du code civil et les contrats de mariage. A Meudon, l'action est soutenue par Familles de France (Familles de Meudon), les intervenants ont été formés par CAP MARIAGE

INTERVIEW

Aliette Ballardur et Sabine Villefayot ont rencontré Antoine et Chantal d'Audiffret, auteurs de trois livres concernant le mariage civil et l'art de vivre à deux et en famille(s). Chantal est thérapeute de couple.

Ils ont fondé une association «**CAP MARIAGE**» dans les Yvelines (valorisation du mariage civil) et la fédération

«Un Avenir à Deux» (valorisation du couple stable).

AFVE - Qu'espérez-vous pour la famille de demain?

Qu'elle soit stable et que beaucoup puissent y vivre le plus heureux possible dans la paix et l'harmonie avec certes une grande liberté et égalité entre les membres mais aussi beaucoup de fraternité. - D'ici 10 ou 20 ans, quels sont les changements que vous souhaiteriez voir ? Quelles améliorations ? Compte tenu du coût croissant de la prise en compte par la société des difficultés familiales, nous pensons qu'il serait utile de faire plus de prévention. Cela devient une urgence politique de s'occuper du couple et de la famille stable, de les aider et les accompagner pas seulement quand ça va mal. - Quels moyens proposez-vous?

Pour qu'il y ait moins de ruptures, moins rapidement en tout cas : donner des outils et contribuer à l'éducation au couple et à la famille sous une forme moderne et sympathique : par exemple, les conflits sont l'occasion de croître ensemble et non de tout casser, on peut vulgariser les découvertes assez récentes pour construire une vie familiale plus sereine au quotidien (techniques de communication actuelles, importance du passé personnel de chacun ...)

- Qu'est-ce qui vous déçoit/dérange dans l'évolution de la famille actuelle?

On y rompt trop facilement (primauté de l'épanouissement individuel). Pour construire, il faut du temps, du durable. Les situations engendrées par les ruptures sont compliquées à gérer, en tout cas pas facile pour les enfants, pas aussi simple qu'on le dit.

- Quels sont les obstacles? Quels sont les freins aux améliorations possibles?

La famille et le couple touchent au domaine de l'intime; beaucoup sont blessés personnellement, ils refusent de voir la réalité en face. Ils croient que cela ne peut pas être éduqué et n'ont pas l'envie ou la force de se confronter à leur passé, alors qu'il est possible d'y travailler. Collectivement, la famille est quasiment absente de la vie politique et circonscrite au traitement des ruptures et des dégâts sociaux, aux aides et allocations familiales et aux aides à la parentalité et à la petite enfance.

- Quelles sont les aides ? Sur quoi peut-on s'appuyer pour améliorer la vie de famille ?

Les associations familiales, le système éducatif et les pouvoirs publics proposent des aides à la parentalité. Pour les couples, on pourrait proposer des ateliers de communication non violente, de gestion des conflits, des stages pour mieux se connaître, se comprendre, cultiver le lien et ainsi retrouver une intimité enrichissante.

- En quoi ces aides/leviers sont-ils récents, nouveaux? Ou y-a-t-il des solutions anciennes mais toujours valables?

Le traitement social augmente sans cesse (par exemple, quand on construit trois logements, deux vont à la même famille), les aides aux parents diminuent, rien n'est proposé aux couples.

- Quelles évolutions de la famille vous semblent «néfastes»?

Les couples ne mettent sans doute pas assez d'énergie pour dépasser les difficultés de plus en plus grandes de la famille moderne (stress de la vie, chômage, précarité, violences...). Ils ont une trop grande facilité à rompre au nom de l'épanouissement individuel.

Les médias mettent en avant des modèles fragiles et basés sur le sentiment amoureux, ils introduisent des débats sur des questions qui intéressent une minorité au détriment de la majorité silencieuse : par exemple, il y a plus de huit millions de familles répertoriées en France et seulement 22000 couples homosexuels pacsés au 1er janvier 2011 ! (source INED)

LIVRES SUR LE COUPLE ET LA FAMILLE

Depuis 2008, Antoine et Chantal d'Audiffret ont publié trois livres aux éditions de l'atelier : *le guide du mariage civil*, *l'art de vivre à deux* et récemment *l'art de vivre en famille(s)*.

Sur le site de Familles de France, nous avons relevé l'avis suivant concernant cet ouvrage «Faut-il avoir, nécessairement, un ouvrage pour réussir sa vie en famille ? Pas certain que le bonheur s'apprenne dans les livres, pourtant, reconnaissons que depuis que l'homme maîtrise l'écriture et, surtout, depuis qu'il a appris à reproduire en grande quantité les ouvrages, un grand nombre de philosophes, au sens premier du terme " amis de la sagesse ", nous ont proposé des moyens de vivre mieux, de trouver le bonheur juste devant chez nous, voire, parfois, de résoudre nos problèmes. Un titre comme " L'art de vivre en famille(s) " ne pouvait que retenir notre attention car je crois que c'est une des recherches fondamentales de tous ceux qui, un jour, fondent une famille...

Mais qu'est-ce qu'une famille ? C'est peu dire qu'il s'agit d'une entité complexe à définir et les auteurs nous laissent un

peu de travail en se " contentant " d'affirmer qu'il s'agit du fruit d'une combinaison entre des liens du sang, des liens d'alliance, des liens de filiation et des liens électifs. Mais quelle que soit la définition que vous poserez dans votre cœur, nous sommes bien tous membres d'une famille, la nôtre ! Et qu'importe qu'elle soit traditionnelle, recomposée, monoparentale, brisée, fragilisée... et même imaginaire !

Par contre, la certitude, c'est que c'est à nous, membre de cette famille, de la faire vivre, de lui donner de la profondeur, d'y faire régner l'amour, cette force indispensable à l'épanouissement de chacun.

Les textes souvent très sérieux sont allégés par des illustrations pertinentes de Rémy Tornior qui prouve, une fois de plus, qu'un bon dessin ou un bon schéma en dit souvent beaucoup plus qu'un long texte.

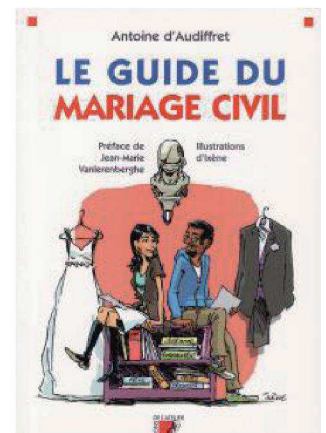
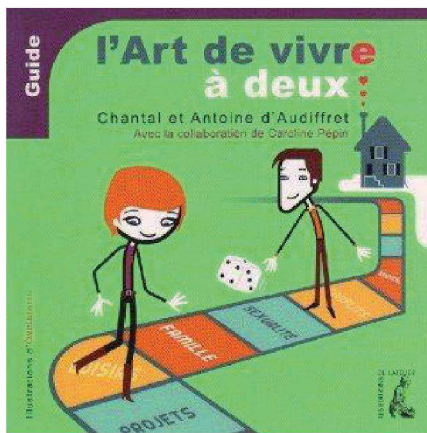
L'ouvrage est accompagné de questionnaires, de fiches pratiques qui permettent sinon de tout régler, ce qui serait utopique, au moins de guider ceux qui chercheraient à entreprendre, à rétablir un dialogue au sein du couple, au sein de l'équipe parents-enfants... c'est très bien fait et on ne peut qu'avoir envie de rendre vivantes ces pages pratiques. D'ailleurs, le nom que les auteurs ont donné à ces pages porte en lui tout un programme de vie : pause familiale !

C'est probablement ce qui manque le plus aux familles de nos jours : du temps ! C'est bien beau de travailler – pour ceux qui ne sont pas au chômage ou en arrêt maladie – mais nos journées sont si remplies, si fatigantes, que nous ne prenons pas assez le temps de nous poser... n'hésitons pas à nous offrir ce temps, à nous priver de télévision un jour de temps en temps pour respirer ensemble grâce à ces pages de dialogue, d'écoute, d'ouverture et nous pourrons ainsi redonner un peu de couleurs à nos familles.

Mais soyons parfaitement clair avec chacun d'entre vous, un livre ne donne pas et ne garantit pas le bonheur à vie en famille, c'est à chaque membre d'une famille de tout faire pour que ce «vivre ensemble» se construise, se pérennise et offre à chacun des membres de la famille l'épanouissement indispensable à chaque être humain.

On peut noter que la préface du livre est signée par François Fondard, président de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). L'UNAF est partenaire de cette édition.»

Familles de France (13 sept 2011)



capmaryvelines@wanadoo.fr

Noella Tanguy

06 84 19 71 46

01 39 51 82 90

unaveniradeux@free.fr

Antoine d'Audiffret

06 75 51 87 43

01 39 63 28 61

AMIS LECTEURS

Si ce dossier de synthèse sur la famille et le couple a suscité de votre part des réactions ou un intérêt pour mener une action d'accompagnement des personnes (possibilité de formation par Cap Mariage) : Faites-vous connaître auprès d'Aliette Balladur 01 39 51 90 82 afve@orange.fr

Bien que non obligatoire pour les cyclistes, le port du casque est plus que souhaitable.

Si porter un gilet réfléchissant n'est obligatoire qu'hors agglomération, il est raisonnable d'en mettre un également en ville, notamment lorsque les conditions climatiques sont mauvaises, ou dès la fin du jour (art R431, 1).

Rappelons que seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à circuler à vélo sur les trottoirs ainsi que les trottinettes, pour tous (ces dernières sont interdites sur la chaussée).

Dernier conseil pour les cyclistes : vérifiez régulièrement les feux des positions avant et arrière de vos vélos, ainsi que les catadioptrés (réflecteurs).

**Passager +14 ans sur porte-bagage
rouler en-dehors de pistes cyclables
rouler à plus de 2 de front
deux roues se faisant remorquer**

150 à 35€ d'amende

Absence de sonnette ; absence de réflecteurs

38 à 11€ d'amende

2 freins inefficaces ; absences d'éclairage

38 à 11€ d'amende + immobilisation

Art.R431,5-9 ; R313,33-R315,3-4,18-20

En ce qui concerne la pratique du ski et des sports de neige, il faut redoubler de vigilance : la montagne tue chaque hiver, souvent à cause de négligence (matériel trop ancien, vitesse excessive, pratique hors-piste).

Un conseil : dès votre arrivée, enregistrez sur votre téléphone le numéro des secours de la station, cela peut vous servir, ou à un skieur que vous êtes en train d'aider !

Avant de partir aux sports d'hiver, pensez à vérifier vos contrats d'assurance.

Achetez la « Carte Neige », pour une journée, une semaine, ou la saison entière : elle n'est pas très chère. Sachez que les cartes Visa Premier et Gold Mastercard sont assorties d'une garantie neige et montagne. Pour les étudiants, vérifiez bien les garanties spécifiques : les secours non pris en charge coûtent cher (sont-ils couverts par une mutuelle ? quelles garanties offre-t-elle ?)

D'autre part, les traumatismes crâniens et les traumatismes de la face sont graves ; le port d'un casque homologué avec mentonnière est vivement recommandé. Nous, les français, sommes incorrigibles : seuls 5% des adultes en France en portent un alors qu'ailleurs en Europe, on en est à 50%.

« Une action concrète en faveur de la paix fondée sur le respect et la connaissance de l'Autre, animée par deux femmes engagées et enthousiastes »

Association INITIATIVES et CHANGEMENT, Changer soi-même pour que le monde change.

Programme ÉDUCATION À LA PAIX :

Cherche bénévoles pour co-animer des ateliers en milieu scolaire (élèves de 6e) dans un collège de Versailles, en février, mars et avril 2012

NOTRE MISSION

Travailler sur le VIVRE ENSEMBLE et la CITOYENNETÉ
Permettre aux enfants d'être ACTEURS de PAIX au quotidien

FORMATION

assurée sur 2 jours

DISPONIBILITÉ

2h /semaine sur 4 semaines

BIENVENUE dans notre équipe !

Nathalie Chavanne
Fanny Jaspar

nathalie.chavanne@ic-fr.org
fannyjaspar@hotmail.fr

06 62 10 10 07
06 07 33 58 00

Nouveau ! À partir de septembre 2012 : VIVRE LA MUSIQUE ENSEMBLE!

Pour les jeunes enfants, dès 15 mois jusqu'à 3 ans, accompagnés de leur maman/

grands-parents/nourrice ;

Pour les enfants porteurs de handicap (tous âges)

Vivre la musique ensemble c'est :

RENCONTRER d'autres enfants et créer un lien particulier avec l'accompagnant;

DECOUVRIR la musique et élargir l'horizon musical du petit enfant par l'oreille,

la vue, le toucher;

EXPLORER les instruments;

ECOUTER et **APPRENDRE A ECOUTER** les sons, les familles d'instruments,

les comptines et chansons.

Pourquoi la musique auprès du tout jeune enfant?

Pour stimuler sa curiosité naturelle; pour son épanouissement personnel en développant son potentiel musical présent à la naissance; renforcer ses liens avec son accompagnant; partager ce moment de complicité musicale et apprendre à le prolonger à la maison.

La découverte du monde sonore fait partie de l'ensemble des découvertes de l'enfant.

Ce moment doit donner bonheur et détente. C'est une démarche évolutive au fur et à mesure des séances; l'attention va se fixer peu à peu plus longtemps.

Le contenu de l'atelier : (durée 1h adaptée à l'âge et au groupe)

- Mise en condition : moment d'installation (chacun son coussin), de calme, d'échange et de partage enfant/adulte.
- Découverte : des petites percussions (bâtons de pluie, maracas, tambourins, grelots, guiros, claves, balafon, clochettes, castagnettes)
- Jeux rythmiques, jeux de reconnaissance des instruments
- Chansons à gestes et comptines jouées à la guitare et mémorisées au fil de l'année
- Histoires courtes avec mise en scène (marionnettes) autour de 2 ou 3 instruments
- Mémorisation visuelle et auditive des instruments avec le support de cartes
- Création de chansons selon les saisons et les thèmes de l'année
- Rondes et danses – ateliers manuels (fabrication d'instruments de musique)
- Accueil d'un musicien et démonstration de son instrument

Lucienne Lanet exerce la pédagogie musicale depuis 25 ans auprès de la petite enfance (crèches, écoles, cours d'éveil musical). Elle a affiné la méthode d'apprentissage du solfège, de la guitare et du chant; elle a fondé un chœur féminin qui a fêté ses vingt ans : le Chœur Laetitia.

Lucienne Lanet pourquoi cet intérêt de la transmission de la musique aux tout-petits?

LL : C'est une expérience de suivi de l'enfant depuis la crèche, en solfège, à la pratique de la guitare ou du chant. Et aussi la constatation de voir combien la musique structure la personnalité de l'enfant et la vision de son épanouissement grâce à l'apprentissage.

Un enfant n'est pas dupe, on ne peut lui mentir, il « sent » les choses. Il est extrêmement réceptif : j'établis avec eux une relation d'échange par le regard, le rire, le son, les gestes.

La musique est un formidable moyen de développer leur créativité, leur imaginaire, leur concentration ; la frontière entre l'imaginaire et le réel est étroite et l'enfant est à l'aise dans ces deux mondes qui favorisent son évolution.

Dans sa « besace de vie » (que chacun possède), tout ce que l'on peut y mettre y restera pour toute sa vie d'adulte. Il me semble que notre devoir est d'équiper l'enfant.

Les enfants porteurs de handicap sont bienvenus dans votre atelier, quelle est votre expérience dans ce domaine? *LL : Je les accueille depuis de longues années et je constate les bienfaits de la musique sur leur personnalité : détente, plaisir, découverte, socialisation.*

La musique est pour eux un moyen d'échange avec leur famille et leurs camarades. Ainsi, j'ai à cœur de leur offrir cette possibilité de « vivre la musique ensemble ».

Une séance «portes-ouvertes» pour faire découvrir la méthode, en juin
renseignements et préinscription auprès du secrétariat.

Voici des nouvelles de « Donner-Recevoir » association amie que nous vous avons présentée dans le dernier journal.

Quelques questions à Yves Sellier *

AFVE : Quel bilan d'étape faites-vous après ce premier trimestre d'activité?

YS : L'antenne de Versailles et ses 25 bénévoles couvrent 6 maisons de retraite (Les Augustines, La Providence-Lépine, les Buissonnets, les Chênes d'Or, le Hameau du Roy (groupe Korian), «Ma Maison» des Petites Soeurs des Pauvres et, bientôt l'hôpital Hyacinthe Richaud. Ces établissements ont signé (tous ou presque) une convention de partenariat avec Donner-Recevoir qui fixe les modalités d'intervention des bénévoles et leur éventuelle formation.

AFVE : Comment fonctionnez-vous?

YS : À chaque maison de retraite est affecté un(e) responsable d'équipe qui, en liaison avec la direction, prend en compte les besoins spécifiques, coordonne et anime les bénévoles.

AFVE : Qui sont vos bénévoles?

YS : Nos bénévoles, dont l'âge s'étend de 16 à 85 ans, adhèrent à une charte éthique stricte et s'engagent pour une durée de 6 mois minimum à raison d'une heure minimum par semaine au service des personnes résidentes. Nous privilégions le suivi individuel régulier d'une personne âgée afin que s'instaure un climat de confiance et d'amitié pérenne entre le résident et le visiteur(euse). Notre action consiste également à aider les résidents à faire des activités, des jeux, des promenades, des sorties et à les emmener éventuellement à des rendez-vous extérieurs (dentistes, médecins spécialistes...).

AFVE : Par exemple?

YS : Nous cherchons à créer des animations festives comme le concert de Noël que nous avons organisé le dimanche 4 décembre à la Maison des Augustines et à la Providence-Lépine, grâce à une chorale amie bénévole de St Cyr-l'École. On ne peut imaginer le bonheur ressenti par ces personnes âgées, esseulées, impotentes et souffrantes en écoutant les merveilleux accords des chants de Noël. Beaucoup de joie a aussi été ressentie par les membres de la chorale qui avaient tous «sacrifié» leur dimanche après-midi pour donner le meilleur d'eux-mêmes à nos anciens.

AFVE : Bravo, quel dynamisme ! Est-il encore possible de rejoindre une équipe?

YS : Les besoins sont immenses; les volontaires qui pourraient consacrer une heure par semaine au bien-être des personnes âgées seront accueillis à bras ouverts.

**S'ENGAGER EN COUPLE, EN FAMILLE, ENTRE FRÈRES ET S OIRS,
VOICI UN MOYEN DE RENFORCER LES LIENS, DE PARTAGER DES MOMENTS FORTS
QUI NOURRISSENT ET CONSTRUISENT LA FAMILLE.**

*Yves Sellier, responsable antenne Versailles-Grand-Parc, est un bénévole très actif car il est aussi, avec son complice Michel Triniac, trésorier de l'AFVE.

www.donner-recevoir.fr

RAPPEL DE NOS TRESORIERIS : COTISATION

Nous avons besoin de votre soutien pour que vive la famille.

Nouveauté : Vous avez la possibilité de soutenir l'association encore plus activement en choisissant de verser une cotisation supérieure à la cotisation annuelle de base

24 euros adhésion de base (12 euros pour les personnes seules et sans enfant à charge)

30 euros adhésion de soutien

50 euros membre bienfaiteur

NOM :

ADRESSE :

Code Postal :

VILLE :

E-Mail :

Renouvele son adhésion à l'Association des Familles de Versailles et des Environs et donne son droit de vote familial à l'AFVE.

SIGNATURE :

Brèves

AG
le 27 mars
à 20h
suivie de la soirée-débat
à 20h30
«Les conflits : une chance pour la famille»

tennis
Pré-inscriptions
à partir du 14 mai tous
les lundis de 14h à 17h

Cours de «patine sur meubles et objets»
nouvelle session
inscrivez-vous !

Cours d'informatique
initiation et perfectionnement
nouvelles sessions
Renseignements au secrétariat

Prochaine visite-conférence :
CROSS et le néo-impressionnisme
vendredi 10 février à 13h45
il reste des places
inscription au secrétariat

Administrateurs : Florence de DOMPSURE (présidente),

Brigitte PLAINECASSAGNE, Sabine SALET, Aliette BALLADUR (vice-présidentes), Dominique BLANC (secrétaire général), Michel TRINIAC et Yves SELIER (trésoriers), Luc FLICHY, Philippe PREVOST, Elisabeth WETZEL, Aleth de LA POYPE, Armelle de BECDELIEVRE, Miette de RAFFIN, Armelle de SAINT-EXUPERY, Henri PREVOST, Sabine VILLEFAYOT, Hubert de la FOREST DIVONNE